

Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts

Bulletin d'information Numéro 46 – Février 2025

Editorial

Par ces températures hivernales, sont oubliées les nuisances des moustiques et autres insectes lors des repas à l'extérieur, mais ils reviendront bien vite. Notre faune locale fournit de précieux et très efficaces « insecticides ». Hirondelles et Chauves-souris se nourrissent de centaines de moustiques journallement qu'ils soient européens nocturnes ou asiatiques (moustique tigre) diurnes. A nous de les protéger en connaissant leurs biologie et habitats souvent détruits lors de la rénovation de nos logements. Ce nouveau bulletin propose un dossier complet sur nos chauves-souris ainsi que des solutions faciles pour laisser notre bâti accueillant pour les espèces protégées

IASEF ne peut que se réjouir du lancement du projet de la mise sous statut de protection de la forêt de L'Isle-Adam mais est beaucoup plus

réservée à propos du projet MAGEO dont nous craignons les conséquences environnementales. On vous explique pourquoi dans ce bulletin.

Un grand merci pour la participation de nos membres à partager leurs passions, des lectures qu'ils nous recommandent.

Et toujours la découverte d'un nouvel animal peu connu, le rat doré, et le retour sur l'inventaire des mares forestières, bien pleines en 2024.

Enfin, n'hésitez pas laisser pousser le lierre sans crainte et pour le bonheur des oiseaux.

Bonne lecture

Au sommaire

Editorial.....1

Connaître

Des chauves-souris et des hommes.....2
Les forêts de protection..9
Le muscardin, petit dormeur doré.....10
Le projet Mise Au Gabarit Européen de l'Oise (MAGEO).....12
Zoom sur le lierre.....15

Agir

IASEF relai de sauvegarde de la faune..5
Chantiers de rénovation de bâtiments et biodiversité.....6
Inventaire 2024 des mares en forêt de L'Isle-Adam et Carnelle.....14

Echanger.....8

Lire.....14

Nos actions depuis le dernier bulletin.....16

A noter dans vos agendas

Nuit de la chouette

le 8 mars 2025 à Nerville-la-Forêt (heure et lieu à préciser).

Fête de la Nature

le 24 mai 2025 à la Rosière à L'Isle-Adam.

Site : www.iasef.fr
Mail : contact@iasef.fr

Des chauves-souris et des hommes



La cohabitation entre les hommes et les chauves-souris n'est pas récente. Il y a 10 000 à 40 000 ans, nos ancêtres vivaient à l'extérieur et se construisaient des abris avec les matériaux disponibles. Lorsque la géologie le permettait, ils ont souvent mis à profit les abris-sous-roche et les porches de grottes pour se protéger. Les chauves-souris ont alors appris à vivre à côté des hommes. Cette cohabitation n'a pas toujours été un long fleuve tranquille. Des croyances et des superstitions plus absurdes les unes que les autres poussent certaines personnes à détruire ces petits

Un nom bien choisi

Le nom scientifique des chauve-souris, Chiroptères, signifie « main ailée ». Un nom qui a du sens : les os des mains des chauves-souris sont allongés pour soutenir la fine double membrane de la peau qui forme leurs ailes. Dans la plupart des cas, les chauves-souris ont également une membrane entre les pattes postérieures et la queue.

mammifères pourtant si utiles.

Au fil des millénaires, la place laissée à la faune sauvage ne va cesser de diminuer. Nous arrivons aujourd'hui à un stade critique. Nos chauves-souris n'ont plus les ressources et l'espace suffisants pour continuer à vivre.

Pourtant, nous avons besoin d'elles : elles nous débarrassent de tous les insectes et parasites nocturnes qui nous causent bien des problèmes et des maladies. En première ligne, elles s'attaquent aux moustiques. Il n'y a pas d'autre prédateur capable de réguler ces populations d'insectes nocturnes. Nous ne pouvons pas nous passer de la protection que les chauves-souris nous apportent.

Faisons un tour d'horizon des problèmes que nous avons créés et des solutions à apporter. Pour vivre, les chauves-souris ont besoin de lieux où s'abriter, de territoires de chasse suffisamment étendus, de lieux pour élever et éduquer leurs petits. Elles ont aussi besoin de pouvoir circuler librement entre ces espaces.

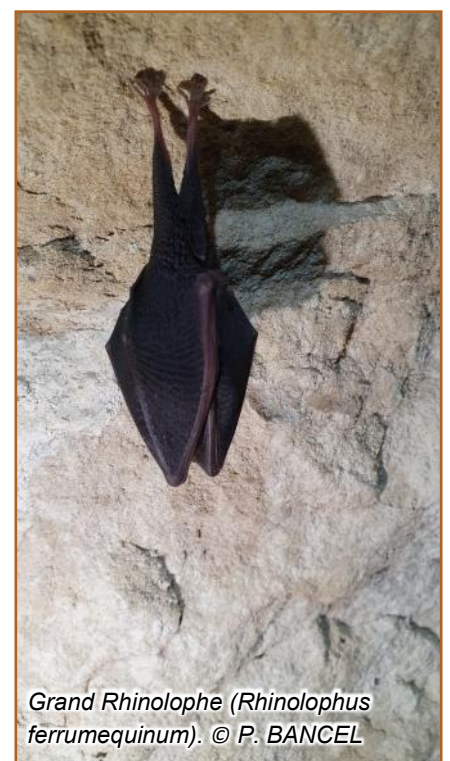
Un habitat commandé par une biologie particulière

Les chauves-souris européennes sont toutes insectivores. Chaque année, il y a 2 périodes dans la vie de ces petits mammifères : l'été où les insectes sont nombreux et l'hiver où il n'y a plus d'insectes, donc plus rien à manger. Les chauves-souris ont besoin d'un gîte pour l'été et d'un gîte pour l'hiver. Ces 2 types de gîtes répondent à des besoins bien différents. L'été, elles recherchent des cavités proches des zones de nourrissage comme des vieux arbres creux avec des écorces décollées. L'hiver, elles ont besoin d'un lieu bien différent pour hiberner pendant 4 à 5 mois en attendant le retour des insectes au printemps.

Au fil du temps, ces gîtes sont détruits par les activités humaines et finissent par disparaître. Les grottes sont fermées ou rebouchées, les arbres morts sont abattus. Les chauves-souris ont dû s'adapter et elles se sont installées chez les hommes, dans leurs maisons. C'est ainsi qu'elles se sont progressivement approprié nos greniers et nos caves. Elles vont utiliser les lieux que nous avons abandonnés comme les vieilles granges, les clochers de nos églises ou les anciennes mines et carrières souterraines, qui deviennent leur royaume chaque hiver.

Préserver les habitats des chauves-souris

Aujourd'hui, les pouvoirs publics ont bien compris la nécessité de protéger toutes les chauves-souris. La loi protège maintenant tous les chiroptères,

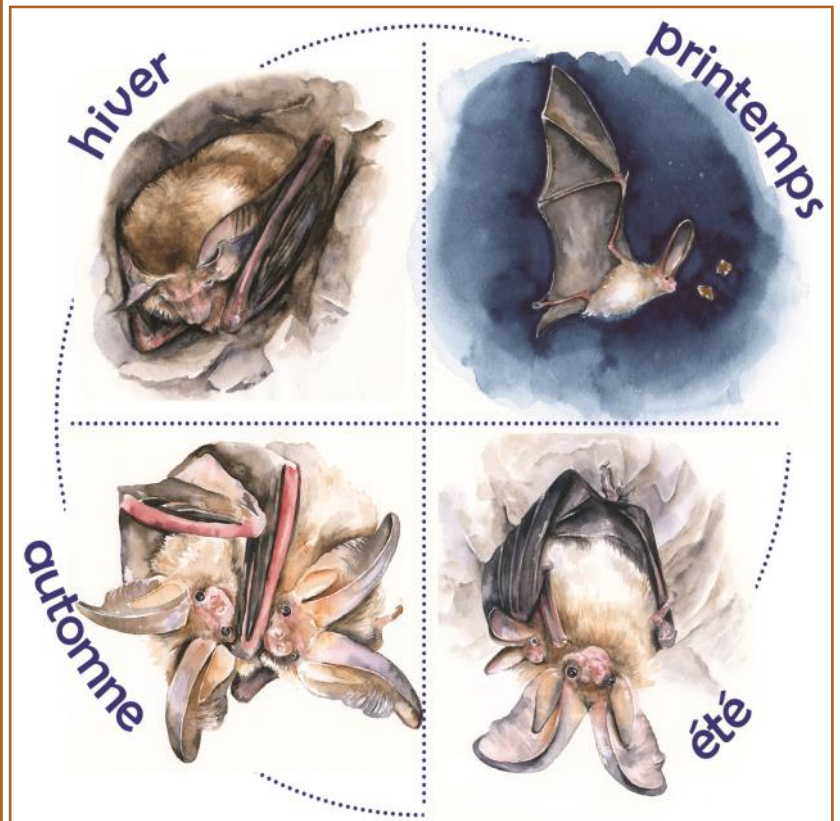


Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*). © P. BANCEL

Cycle annuel des chauves-souris en Europe

Le cycle biologique comprend 4 phases annuelles impliquant des changements de vie et d'habitats :

- L'hiver : période d'hibernation en absence de nourriture. Leur métabolisme est très ralenti. Un simple réveil provoqué cause une telle dépense énergétique qu'il peut leur être fatal ;
- Le printemps : les chauves-souris amaigrées chassent pour se refaire une santé ;
- L'été : les femelles mettent bas et élèvent les petits dans des gîtes collectifs appelés nurseries ;
- L'automne : il est consacré à la chasse pour l'accumulation de graisses en prévision de l'hiver. C'est aussi à cette époque qu'a lieu le swarming (traduction anglaise de « essaimage ») : les chauves-souris se rassemblent pour l'accouplement.



Cycle de vie annuel des chauves-souris © L. BLONDEAU

leurs habitats, leurs lieux de reproduction et leurs territoires de chasse. Il faut que nous facilitions l'accès à nos bâtiments rendus inaccessibles par les isolations que nous installons de nos jours. En laissant de petits passages pour accéder à nos caves, ou greniers, en adaptant les grillages qui bloquent nos clochers, nous permettrons aux chauves-souris de vivre avec nous sans nous gêner, ni faire de dégâts.

Dans la mesure du possible, les vieux arbres ne doivent pas être abattus. Si on craint que des branches puissent tomber, il suffit de laisser au minimum les troncs sur une hauteur de 5 à 6 m (chandelle). Ils pourront accueillir des oiseaux, écureuils, chauves-souris, etc.

Nos anciennes carrières souterraines sont idéales

Mode économie d'énergie

Durant leur hibernation, les chauves-souris ralentissent leur métabolisme pour économiser un maximum d'énergie : l'animal ne respire qu'1 fois toutes les 3 minutes, son cœur ne bat que 10 fois par minute (au lieu de 400 fois !), et sa température corporelle passe d'environ 38°C à une dizaine de degrés.

pour permettre aux chauves-souris d'hiberner en sécurité. Des grilles avec des barreaux horizontaux les laisseront passer et assureront la tranquillité pendant tout l'hiver.

Un territoire fractionné par nos activités

L'été, peu après le coucher du soleil, les chauves-souris partent en chasse. Pour se nourrir chaque soir, elles vont parcourir des distances de 10 à 30 km. En quelques heures, elles vont capturer l'équivalent de 30% de leur poids. Ces longs déplacements se font bien sûr dans l'obscurité. Elles se dirigent grâce à un système d'ultrasons, l'écholocation, qui leur permet de se guider dans la nuit. Mais ces ultrasons ont une très faible portée qui n'excède pas quelques mètres. Pour ne pas s'égarer, elles vont longer des repères sur le terrain tels que la lisière des forêts, les haies ou le bord d'une rivière. Malheureusement, notre agriculture intensive a supprimé tous les repères dans les plaines agricoles. Ces territoires ne sont plus accessibles ni traversables. Nos autoroutes sont beaucoup trop larges pour pouvoir être traversés en utilisant l'écholocation.

Suite et fin de l'article par ici !



Des chauves-souris et des hommes (suite et fin)



De plus, les chauves-souris sont lucifuges, c'est dire qu'elles évitent toutes les zones éclairées telles que les éclairages de nos villes. Ces zones éclairées, les plaines agricoles, le réseau autoroutier, la discontinuité des haies et lisières forestières cloisonnent le territoire en parcelles d'où les chauves-souris ne peuvent sortir pour chasser ou se reproduire.

La mise en place par les pouvoirs publics de la trame noire limite les éclairages nocturnes en créant des corridors non éclairés facilitant les déplacements de la faune nocturne. La préservation et la plantation de haies reconstituent les linéaires nécessaires aux déplacements des chauves-souris. Les rares passages à faune au-dessus des autoroutes sont très utilisés par les chauves-souris pour disposer d'un territoire suffisant.



Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*). © P. BANCEL

Une reproduction difficile

Comme nous, les chauves-souris sont des mammifères. Chaque année, 2 femelles sur 3 vont donner naissance à un unique petit. 25% des nouveau-nés arrivent à l'âge adulte. Le renouvellement de la population est par conséquent très lent.

Un espoir pour l'avenir

Les hommes et leurs activités sont bien sûr responsables de la situation. Mais une forte prise de conscience semble en voie de donner un espoir. De nombreuses associations agissent pour protéger les chauves-souris, l'Etat mène des actions pour améliorer la situation, de nombreux particuliers, de nombreuses communes agissent. Il semble que nous ayons atteint le creux de la vague. Les populations de chauves-souris se stabilisent même si tout est encore bien fragile. Alors, si vous abritez des chauves-souris ou si vous découvrez des chauves-souris dans un bâtiment ou dans un grenier, n'hésitez pas à prendre contact avec une association comme IASEF, AZIMUT 230 ou SOS CHAUVES-SOURIS dont vous trouverez les coordonnées sur internet.

Pierre BANCEL

Comité Départemental de Spéléologie du Val d'Oise, membre IASEF.

Une nourriture insuffisante

Les populations d'insectes ne cessent de diminuer. L'usage généralisé des pesticides fait disparaître les proies des chauves-souris qui peinent à se nourrir. Mais les pesticides ne tuent pas systématiquement tous les insectes qu'ils touchent. De nombreux insectes empoisonnés survivent et vont à leur tour empoisonner les chauves-souris ou certains oiseaux qui sont dans la même situation.

De plus, les éclairages nocturnes de nos villes attirent et concentrent les insectes dans les villes et font fuir le seul régulateur des insectes nocturnes que sont les chauves-souris.



IASEF relai de sauvegarde de la faune



Les personnes trouvant des animaux indemnes ou blessés font appel à IASEF. Il s'agit soit de locaux connaissant notre association, soit de gens plus lointains trouvant nos coordonnées sur internet.

Le rôle de IASEF selon le contexte

La réglementation interdit le dérangement, la manipulation et le transport des espèces protégées. Par conséquent, pour les animaux sains, notre intervention consiste principalement à un rôle de conseil et de communication. Selon le contexte, le rôle d'IASEF diffère :

- Animaux blessés : nous communiquons les coordonnées des centres de soins de faune (Cf. article sur Faune Alfort dans le bulletin n°45) ou, parfois, nous y acheminons nous-mêmes les animaux ;
- Travaux : IASEF peut donner des conseils tels que le choix de la saison d'intervention, les aménagements possibles (pose de nichoirs par exemple) ;
- Reptiles : nous demandons d'envoyer la photo du reptile pour l'identifier. Jusqu'ici, il s'agit toujours de reptiles non venimeux (couleuvres ou orvets). Notre rôle est alors de rassurer les personnes et de suggérer des solutions spécifiques à la situation.

Quelques exemples d'intervention

Un premier cas d'étude s'est présenté à Magny-en-Vexin : une dame ayant la phobie des reptiles eut un reptile dans sa cave. Nous nous y sommes rendus. Après enquête auprès des voisins, il s'est avéré qu'il s'agissait d'une couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) impossible à faire sortir de la cave. Nous n'avions plus qu'à convaincre du caractère inoffensif du reptile.



Couleuvre helvétique. © C. MARS

Autre exemple : cet été, nous avons eu un appel de Nogent-sur-Oise relatif à une couleuvre helvétique semble-t-il bien mal en point dans la cour d'un particulier. D'après la photo, nous avons pu constater que ce serpent était en fait en phase de mue. Il suffisait de le laisser muer à l'ombre et à l'abri des prédateurs.

SOS chauves-souris

En cas de découverte de chauves-souris, le détail de la marche à suivre pour les sauvegarder ou les soigner peut se trouver sur le site chauves-souris hébergé par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFPEM).

Code de l'environnement et manipulation d'espèces protégées

L'article L411-1 du code de l'environnement prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages dont les listes sont fixées par arrêté ministériel. Il est notamment interdit de les détruire, de les capturer, de les transporter, de les perturber intentionnellement ou de les commercialiser. La réglementation peut également prévoir des interdictions de destruction, de dégradation et d'altération des habitats de ces espèces protégées.

Depuis février 2021, IASEF bénéficie d'une dérogation triennale relative aux amphibiens, dérogation renouvelée en 2024.



Chantiers de rénovation de bâtiments et biodiversité

Depuis des siècles, la faune et la flore ont colonisé nos villes, occupant des habitats ressemblant à leur biotope naturel. Rues, trottoirs, anfractuosités des murs, fissures, joints manquants, trous de boulins, coffres de volets, espaces sous les tuiles, greniers ou combles accessibles sont autant de lieux utilisés par des espèces qui se sont adaptées aux milieux bâtis et en sont devenues tributaires. C'est le cas de nombreux mammifères, reptiles, insectes, araignées et oiseaux, mais aussi d'espèces végétales.

Rénovation et perte de biodiversité urbaine

A juste titre, les mesures d'économie d'énergie incitent particuliers, copropriétés et bailleurs (comme les sociétés d'HLM) à rénover les bâtiments et à réaliser leur isolation thermique extérieure. Mais les travaux ne doivent pas se faire au détriment de la biodiversité. Suivant la saison où ils sont réalisés, ils peuvent causer des dérangements, des destructions de nids ou d'abris et se transformer en piège mortel. Un simple ravalement peut être dommageable !

L'uniformisation des anciens bâtiments isolés par l'extérieur dont toutes les entrées d'air sont colmatées ou les constructions modernes aux façades lisses n'offrent que peu de possibilité de refuges. La perte d'habitat est une des principales raisons de la chute de la biodiversité en ville.

Les populations d'espèces inféodées aux habitats urbains sont en chute libre depuis le début des années 2000 : leurs effectifs ont diminué d'environ 30% en moyenne, allant jusqu'à plus de 70% pour le moineau domestique (*Passer domesticus*) en Ile-de-France. Quant au moineau friquet (*Passer montanus*) logeant dans les vieux bâtiments agricoles, il semble y avoir disparu.



Pipistrelle dans un chambranle de porte. © M.-L. RAYMOND

Cadre réglementaire

De nombreuses espèces inféodées aux milieux urbains (dont le moineau domestique et le moineau friquet précités) sont protégées par la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature codifiée dans le code de l'environnement (articles L.411-1 et suivants). Cette protection s'applique aux individus, aux œufs et aux sites de reproduction (habitats), quelle que soit la période de l'année.

Pour protéger la biodiversité, le code de l'environnement a notamment instauré la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », la compensation (par exemple la création de nids de substitution) étant donc l'ultime recours en cas d'impact d'un projet (nouvelle construction, rénovation ou restauration) sur la biodiversité. En dépit de la législation, la biodiversité demeure souvent trop peu prise en compte dans ces projets.

Atteinte au patrimoine naturel

D'après l'article L415-3 du Code de l'environnement (modifié le 02/02/2023), les sanctions en cas d'atteinte ou de tentative d'atteinte au patrimoine naturel peuvent aller jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

Est entendu comme « patrimoine naturel » toutes les espèces animales non domestiques, les espèces végétales non cultivées, les habitats naturels ainsi que les sites d'intérêt géologique dont les fossiles, les minéraux et les concrétions de ces sites.

Avant les travaux

La première étape du projet doit être la détection préalable de l'occupation du bâtiment par la faune afin d'éviter voire de réduire les impacts sur la biodiversité. Il est notamment nécessaire de :

- Détecter les indices de présence de faune sauvage (nids, fientes, va-et-vient d'oiseaux en période de reproduction, guano de chauve-souris, etc.). L'observation crépusculaire d'éventuelles sorties de

chauves-souris est souhaitable, et les détections d'ultrasons peuvent aussi être effectuées. Une étude diagnostic préalable réalisée par des experts (associations naturalistes, bureau d'études en environnement, etc.) peut se justifier ;

- Adapter la période des travaux au cycle de vie des espèces. En présence de faune protégée, toute intervention en période de reproduction ou d'hibernation est en particulier prohibée ;
- Mettre en défens ou protéger les nids existants pour éviter de les abîmer lors des travaux.

Créer des habitats de substitution

Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter ou de réduire tous les impacts du projet, il est possible de créer des habitats de substitution pour maintenir la faune en ville tout en conservant le bâti : création de cavités artificielles dans les murs ou sous les toits, pose de nichoirs ou d'abris sur les façades, pose de planchettes sous les nids d'hirondelles pour éviter de salir le bâti, etc. Les principales espèces concernées sont les moineaux domestiques, les hirondelles de fenêtre (*Delichon urbicum*), les martinets noirs (*Apus apus*), les pipistrelles (*Pipistrellus pipistrellus*) et sérotines communes (*Eptesicus serotinus*). Sans oublier des espèces comme le lézard des murailles (*Podarcis muralis*) près du sol.

Le manque de ressources alimentaires, doit aussi être pris en compte. La création d'espaces végétalisés après les travaux joue également un rôle prépondérant pour préserver la biodiversité.



Isolation extérieure n'offrant aucun abri pour la faune. © IASEF



Nids d'hirondelles artificiels avec planchettes contre les fientes. © IASEF

La démarche exemplaire d'un artisan

A la mi-octobre, un artisan couvreur effectuait des travaux de toiture à L'Isle-Adam. Lors d'une reprise matinale du chantier, il a découvert quelques chauves-souris sous les tuiles. Son réflexe fut alors d'alerter les associations environnementales et le PNR du Vexin Français et de prendre conseil. Finalement les chauves-souris, des pipistrelles et des sérotines communes, sont parties d'elles-mêmes. Le dérangement des chauves-souris a donc été minime, les chiroptères n'ayant pas de gîte spécifique à cette saison.

Sensibiliser pour mieux cohabiter

L'homme et les animaux sauvages sont voués à cohabiter. En matière de respect des saisons biologiques, c'est à l'homme de s'adapter, et non l'inverse. De plus, l'installation d'équipements superflus, par exemple les éclairages extérieurs surnuméraires sans intérêt en termes de sécurité, doit être évitée.

La sensibilisation permet l'évolution des mentalités. Les donneurs d'ordres de rénovation d'HLM et de bâtiments publics sont de plus en plus sensibilisés, de même que les artisans (Cf. encart). Les architectes des monuments historiques veillent désormais à assurer le respect d'espèces protégées et à intégrer des mesures compensatoires dans murailles et remparts. De nombreux acteurs restent néanmoins à sensibiliser. Le monde associatif reste à la disposition des citoyens comme des acteurs publics et privés à cet effet.

Sources :

Cerema (https://gmb.bzh/wp-content/uploads/2018/09/pdf_Chiro_isolation_thermique_FNowicki.pdf)

DREAL Grand Est (<https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/les-chiropteres-dans-les-batiments-a22300.html>)

Ministère de la Transition écologique (https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/exposition_bati_et_biodiversite_vf_-_compressee.pdf)

Ministères de l'Aménagement du territoire et de la Transition écologique (<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/batiment-biodiversite>)

LPO (<https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/nature-en-ville/renovation-du-bati-et-biodiversite>)

Azimut 230 (<https://www.azimut230.fr>)



Note de lecture « Le génie méconnu et discret des champignons »

Ma fille m'a offert pour les fêtes ce livre de Guillaume E. Lopez, qui se décrit comme mycologue autodidacte passionné, biologiste cherchant inlassablement à comprendre les principes du vivant, et avide de partager ses connaissances et découvertes du monde fascinant des champignons.

Son livre parle de champignons, mais il ne se présente pas comme un ouvrage d'identification pouvant faire référence comme ceux de Marcel Bon ou Guillaume Eyssartier qui proposent une description fine des espèces de champignons, des informations indispensables pour faciliter leur identification et de précieux repères pour leur cueillette et consommation.



Cortinaire violet (*Cortinarius violaceus*). © IASEF

Guillaume E. Lopez nous invite plutôt à un voyage dans le temps et le présent pour nous aider à comprendre comment les champignons, ces Fungi chefs d'orchestre de nos écosystèmes, ont participé et continuent de participer au développement de la vie terrestre, maillons incontournables, si ce n'est essentiels au bon équilibre de la vie végétale, des plantes et des arbres, et, à travers elle, de la vie animale et humaine. Ni végétaux, ni animaux, ces êtres mystérieux ont une capacité d'adaptation qui leur permet de créer ces réseaux mycorhiziens (réseaux fongiques) permettant des échanges symbiotiques entre les plantes et leur environnement.

Par ailleurs, nombre de champignons sont de gigantesques réservoirs de molécules au service de notre santé. Leurs vertus thérapeutiques sont utilisées depuis bien longtemps dans les recettes de grand-mères comme dans les médecines chinoises, laissant envisager de grandes perspectives à venir pour la recherche scientifique.

Mais au-delà des vertus thérapeutiques, les fungi présentent d'autres propriétés qui peuvent nous permettre de repenser notre approche du maintien de la qualité de la biodiversité au quotidien, lutter contre le réchauffement climatique, imaginer des applications bénéfiques de cette intelligence des champignons.

Un livre facile à lire, qui parle à ceux qui s'intéressent aux champignons, mais aussi à tous ceux qui se questionnent sur comment intervenir pour simplement vivre en accord avec la nature et conserver notre patrimoine terrestre.

François PISSOCHET
Membre IASEF

Participer

Si vous souhaitez rédiger un article, n'hésitez pas à le soumettre à notre comité de rédaction à contact@iasef.fr. C'est l'adresse commune pour toutes les initiatives !



Sources :

Le génie méconnu et discret des champignons. Guillaume LOPEZ, Éditions Albin Michel, 2024, 208 p. 19,90€.



Les forêts de protection

Le statut de protection correspond au statut le plus élevé figurant au code forestier. Il peut s'appliquer « pour cause d'utilité publique aux bois et forêts situés à la périphérie des grandes agglomérations » (article L141-1 du code forestier).

Jusqu'en 2018, il comportait un article protégeant également le sous-sol. Les 3 forêts de Montmorency, L'Isle-Adam et Carnelle dont une couche souterraine de gypse est exploitée ou exploitable ne pouvaient donc pas être protégées sous ce statut. Cet article a été supprimé du code forestier par le législateur. La préfecture a décidé d'engager progressivement la procédure de classement de ces 3 massifs forestiers.

Intérêt du statut de protection

« Le classement comme forêt de protection interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation ou la protection des boisements » (article L 141-2). Ce statut permet de protéger le foncier des massifs forestiers, qu'il soit public ou privé. Il s'impose à tous les documents administratifs (PLUi*, SRCE*, SDRIF*, etc.). Les parcelles privées connectées au domaine public sont intégrées au périmètre protégé dont la définition fait l'objet d'une concertation locale.

Glossaire

- PLUi : Plan Local d'Urbanisme intercommunal.
- SDRIF : Schéma Directeur de la Région Île-de-France.
- SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Forêt de Montmorency

La procédure du classement de la forêt de Montmorency a été lancée en 2019. Le périmètre de classement retenu et validé s'élève à 2150 ha sur 15 communes dont 2010 ha de forêt publique. La procédure locale est terminée. Elle suit son cours (ministère de l'agriculture, puis Conseil d'Etat) avant publication d'un décret de classement au journal officiel.

Forêt de L'Isle-Adam

La réunion de lancement a été organisée par la préfecture le 27/11/2024 à L'Isle-Adam. La surface concernée porte sur environ 1500 ha de forêt domaniale et 250 ha de bois privés situés sur 8 communes. Le calendrier est assez ambitieux :

- Début 2025 : concertation avec chaque mairie concernée pour la définition du périmètre et réunion plénière de validation ;
- Printemps 2025 : constitution du dossier ;
- Courant 2025 : enquête publique et votes des conseils municipaux ;
- Fin 2025 / début 2026 : clôture du dossier pour présentation au ministère de l'agriculture et Conseil d'Etat.

IASEF est intégrée au comité de pilotage.

Forêt de Carnelle

Le lancement de la procédure est prévu après la clôture de celle de L'Isle-Adam.

Position d'IASEF

IASEF est bien entendu très favorable au classement de ces 3 massifs. IASEF appelle néanmoins l'attention des autorités compétentes sur les limites du classement relatives aux parcelles privées, en particulier sur d'éventuelles anticipations des coupes rases.



Le muscardin, petit dormeur doré

Une petite souris jaune comme les blés, munie d'une queue touffue, traverse en hâte une haie dense en forêt... Non, vous ne rêvez pas. Vous avez peut-être eu le privilège d'apercevoir... le muscardin (*Muscardinus avellanarius*).

Ce très discret petit rongeur arboricole est aussi surnommé le Rat d'or. Du haut de ses 20 g pour 8 cm sans la queue, il passe beaucoup de temps caché dans la végétation, à manger et aussi à dormir. Bien que majoritairement nocturne, ses grands yeux noirs lui permettent de bien voir de jour comme de nuit. Ses mains aux longs doigts fins et aux pouces opposables lui permettent de se déplacer avec beaucoup d'habileté.



Le gîte et le couvert

Son habitat de prédilection ? Les ronciers des boisements des forêts, les sous-bois denses, les clairières de haies touffues envahies de ronces et de lianes. Il y trouve son gîte et son couvert.

Ce qu'il mange ? En bon petit rongeur, c'est un grand amateur de baies et de glands de toutes sortes, avec selon la saison : mures, framboises, glands, châtaignes, cynorrhodons, baies de sureau, myrtilles, même les fruits du troène pourtant toxiques, et les noisettes ! En automne, il s'en va même à la recherche d'un autre territoire où trouver sa nourriture, par exemple un superbe noisetier... En préparation à la dure saison hivernale, le muscardin fait même des incursions de jour pour manger, manger et encore manger jusqu'à peser 30 g. Avec les écureuils et autres campagnols, pas de concurrence, il y en a pour tout le monde ! On peut

cependant reconnaître les noisettes laissées par le petit rat doré : l'ouverture est circulaire et ses bords sont parfaitement lisses.

A l'occasion il peut aussi croquer des chenilles et des insectes, surtout en sortie d'hibernation en attendant de débusquer d'autres mets.

Nid d'été, nid d'hiver

Son nid ? Ou plutôt ses nids : le muscardin se confectionne en effet 2 sortes de nids très élaborés. Les nids d'été mesurent entre 6 et 15 cm, en forme de boule, solidement accrochés sur la fourche d'un arbuste. Ils sont faits de feuilles, de lanières de ronce ou de chèvrefeuille, découpées par ses soins, radicelles, débris ligneux. Ces nids sont toujours refermés : à chaque rentrée et chaque sortie, le muscardin remet des brindilles, sauf départ précipité ! Il peut même déposer à l'intérieur du nid des graines à aigrettes toutes moelleuses... Un véritable petit nid douillet. Il existe des nids familiaux de la taille d'un pamplemousse pour la femelle et les petits, et des nids de la taille d'une balle de tennis utilisés par les individus isolés.

Le muscardin peut construire plusieurs nids, parfois même en une seule nuit. Les nids sont généralement créés tout au cœur d'un roncier, bien à l'abri. Mais on en a déjà observé sur un nid d'écureuil et même dans une aire de milan royal qui n'y a vu que du feu ! Son nid d'hiver est quant à lui placé au ras du sol sous les feuilles mortes, et plus imperméable : il doit pouvoir tenir tout l'hiver. Blotti en boule, les pattes recroquevillées contre son corps, le muscardin s'endort jusqu'au retour du printemps...

Un équilibriste toujours à l'affût

A chaque sortie du nid, le muscardin se nettoie minutieusement le museau, les oreilles et l'ensemble du corps.

Dans « son » roncier, c'est une petite souris très vive et à l'affût du moindre frémissement. L'avantage du roncier est qu'en plus d'être inhospitalier pour la plupart des prédateurs grâce aux entremêlements de branches épineuses, le moindre frémissement est un signal d'alarme efficace. Et ce roncier, le muscardin le connaît comme chaque poche. Ses oreilles pivotantes, ses longues vibrisses, et sa queue préhensile lui permettent de se déplacer en toute

sécurité et avec une agilité incroyable. Tête en bas, même à l'extrémité des rameaux comme un équilibriste pour attraper une juteuse mûre... Pratique cette queue qui s'enroule autour des branches ! Les épines des ronces ne sont pas un problème pour lui tant il est agile de ses doigts dans ses déplacements.

Echapper aux prédateurs

Le muscardin ne s'éloignera jamais à plus de 200 m de son nid. S'il se sent en danger, opération transformation en ... Morceau de bois ! Il s'immobilise dans des positions insolites, tête en bas, jusqu'à ce que tout danger soit écarté. Et cela peut durer plusieurs dizaines de minutes : on ne sait jamais...

Si malgré tout cela, une marte ou une belette arrive à attraper le petit rat d'or, un dernier stratagème peut encore lui sauver la mise : sa queue détachable ! Et oui : au tiers de sa longueur, sa queue possède une zone de peau fragile qui peut se sectionner. L'agresseur se retrouve avec un morceau de queue, mais le muscardin est sauvé. Une fois la zone de peau arrachée, les vertèbres mises à nu se dessècheront et tomberont. Le muscardin n'aura plus sa jolie queue, mais elle lui aura sauvé la vie.

Un gros dormeur

C'est un animal nocturne, mais ses sorties de nuit à la recherche de nourriture sont assez courtes, de l'ordre de quelques heures par nuit l'été.

Comme son cousin le loir (*Glis glis*), le muscardin dort beaucoup. Il fait même des siestes nocturnes, son corps posé à cheval sur une branche. A l'automne, ses sorties se réduisent à 1 h ou 2. Et à la froide saison : il hiberne, parfois jusqu'à 6 mois, enroulé en boule, les pattes bien serrées contre son corps. Par température glaciale à l'extérieur, celle du petit rongeur descend jusqu'à 0,3°C. Certains ne se réveilleront, hélas, jamais au printemps.

Vie de famille

Au printemps, les muscardins sortent d'hibernation et les mâles partent en quête d'une partenaire pour se reproduire. La femelle donne naissance à 4 ou 5 petits après 23 jours de gestation. Les mises-bas peuvent avoir lieu de mai à octobre.

Enquête nationale Muscardin

En septembre 2024, une enquête nationale a été lancée par la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM) pour partir à la recherche du rat d'or selon un protocole spécifique. L'objectif est de mettre à jour l'aire de répartition de l'espèce à l'échelle nationale. La recherche se fait sur une maille de 10 km x 10 km en sélectionnant 4 transects de 100 m. 3 techniques d'échantillonnage peuvent être utilisées : la recherche de noisettes, l'utilisation d'appareils photographiques automatiques ou l'installation de tunnels à empreintes. Pour plus de détails : [https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/Protocole Etude de la repartition du Muscardin en France 2024-2026 SFEPM.pdf](https://www.sfepm.org/sites/default/files/inline-files/Protocole%20Etude%20de%20la%20repartition%20du%20Muscardin%20en%20France%202024-2026%20SFEPM.pdf).

A 7 semaines, les petits sont sevrés et quittent le nid familial à la recherche d'un territoire. Ils peuvent parcourir jusqu'à 600 m, ce qui est énorme pour de si petits êtres.

L'espérance de vie du rat d'or ne dépasse pas 4 ans.

Menaces et protections

De nos jours, le muscardin est malheureusement menacé dans de nombreuses régions. En cause, comme pour de nombreuses espèces, la fragmentation de ses milieux. L'arrachage des haies et le fauchage des bas-côtés sont pour lui une catastrophe : il ne se déplace que dans les haies et les arbustes, jamais au sol. Traverser une route, même un chemin de terre, est pour lui impossible. La diminution des lisières et de leur végétation entraîne donc la disparition de son habitat arbustif et de ses axes de déplacements. Le remembrement agricole morcelant son aire de vie et la monoculture sylvicole sont aussi des menaces.

Heureusement, le muscardin est aujourd'hui protégé en France et dans la plupart des pays européens. Il est évidemment interdit de le chasser et de le tuer, aussi de détruire son habitat.

Lors de vos promenades en forêt, ouvrez l'œil : peut-être pourrez-vous trouver des traces de noisettes croquées, remarquer un nid resté accroché et mis à nu avec la tombée des feuilles, et pourquoi pas apercevoir un petit éclair doré...

Sources :

Entre Sambre et Meuse (https://entresambreetmeuse.natagora.be/fileadmin/Natagora_Entre-Sambre-et-Meuse/Clin_d_OEIL/Clin_d_Oeil_22/CO_22_-_Le_muscardin.pdf).

La hulotte — La collection 6 de la Hulotte, n°59 — Le Rat d'or (Muscardin).

SFEPM (<https://www.sfepm.org/muscardin-loir-et-lerot.html>).



Le projet Mise Au Gabarit Européen de l'Oise (MAGEO)

Depuis quelques décennies, le projet Mise Au Gabarit Européen de l'Oise (MAGEO) lié à la liaison fluviale Seine-Escault revient d'actualité, s'accélère et se concrétise. Ce projet très impactant concerne l'Oise entre Compiègne (débouché sud du Canal Seine Nord Europe (CSNE)) et Creil. Vu sa version presque définitive, les Valdoisiens s'interrogent cependant sur les conséquences environnementales du projet au-delà de Creil, jusqu'à la confluence entre l'Oise et la Seine à Conflans-Sainte-Honorine.

Le projet MAGEO

Ce projet sous la maîtrise d'ouvrage de VNF* est aujourd'hui calé. Voici les principaux chiffres de cette mise en grand gabarit de l'Oise :

- Une augmentation du tonnage des convois à 4 000 t (800 t aujourd'hui), ce qui nécessitera un mouillage (tirant d'eau) de 4 m ;
- Les péniches mesureront 180 m de long pour 11,40 m de large ;
- 2 hauteurs de containers seront possibles, soit un tirant d'air nécessaire sous les ponts de 5,25 m.

Les travaux projetés concernent essentiellement le tronçon entre Compiègne et Creil.

Il s'agira d'y draguer l'Oise sur une longueur de 42 km et sur 1 m de profondeur pour assurer le mouillage (qui est déjà de 4 m à l'aval de Creil). De plus, le rescindement* du lit mineur de l'Oise consistera à rectifier des berges ou à couper des méandres. Enfin, une zone d'expansion des crues de 200 ha composée de 8 bassins sera aménagée à Verneuil-en-Halatte, entre Creil et Pont-Sainte-Maxence. Elle permettra le stockage temporaire de 3 millions de m³ d'eau.



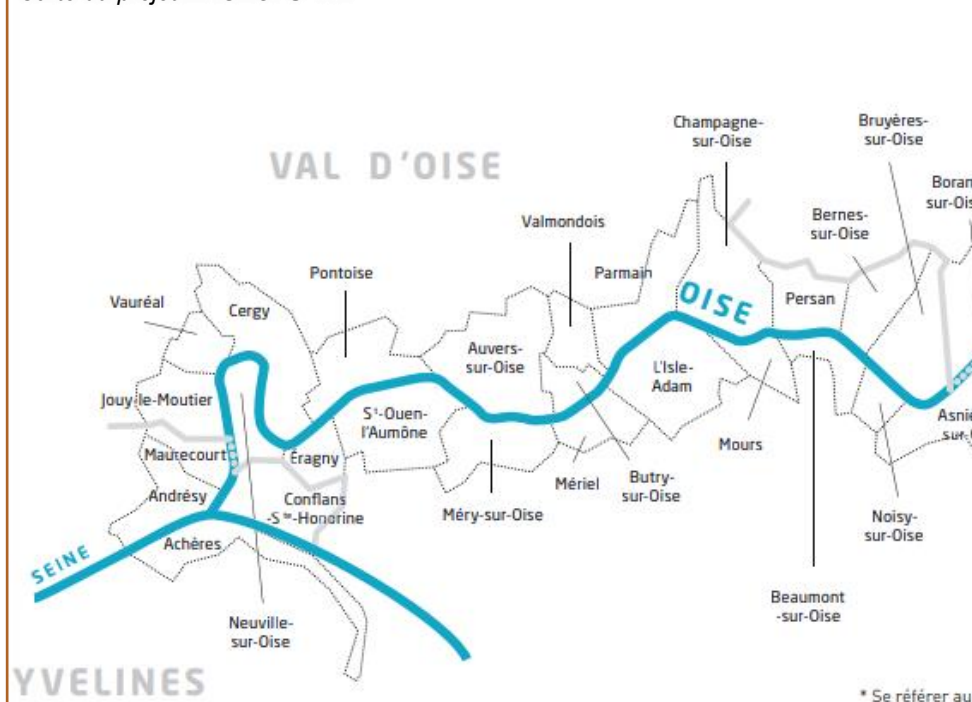
Les impacts du projet MAGEO dans le Val-d'Oise

Les interventions pour le projet MAGEO dans le Val-d'Oise se limiteront à la réalisation d'un pont SNCF plus élevé à Mours, travaux sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseaux. Les méandres de Neuville-sur-Oise ne seront pas coupés, la circulation se fera en sens unique alterné avec des feux de signalisation.

Néanmoins, cela ne signifie pas que le Val-d'Oise ne sera pas impacté. En effet :

- Le rescindement du lit mineur en amont provoquera une accélération du débit et de l'onde de crue. La hauteur supplémentaire de cette dernière augmenterait de 6 cm selon les simulations ;
- Le batillage* provoqué par le passage des bateaux va accroître la dégradation des berges et l'accélération de l'érosion.

Carte du projet MAGEO. © VNF



* Se référer au

Echéancier

- Fin 2024 / début 2025 : enquête publique pour la procédure d'autorisation environnementale.
- Eté 2025 / 2029 : réalisation des travaux.

La position d'IASEF

Vu le statut européen de ces grands travaux et l'avancement des études, IASEF s'abstient de prendre position sur leur opportunité. En tant qu'association locale agréée départementalement, elle a pris position sur les travaux impactant le Val-d'Oise. En 2021, lors de l'enquête d'utilité publique de MAGEO, IASEF a ainsi émis des réserves sur l'onde de crue, l'accroissement des risques d'inondation et le batillage évoqués ci-dessus.

Ces problèmes ont été aussi pointés par des acteurs institutionnels. Le SMBO* a fait réaliser une étude de simulation hydraulique qui conclut que la zone d'expansion de crue de Verneuil-en-Halatte

assurera la neutralité hydraulique du projet. L'Entente Oise-Aisne, établissement territorial public de bassin, a validé le modèle de simulation des crues et la capacité volumique de la compensation hydraulique, et assurera la gestion des bassins. VNF réalisera le talutage et l'enrochement de 18 km de berges.

IASEF prend acte de ces études et engagements, mais maintient ses réserves :

- La neutralité hydraulique est jugée insuffisante. Les phénomènes atmosphériques et les crues qui en découlent prennent de l'ampleur avec le dérèglement climatique. IASEF demande que, par sécurité, la compensation aille au-delà des volumes prédits par les simulations ;
- Quant au batillage, les assurances données se heurtent à la réalité. Vu les faibles moyens de la brigade fluviale, les contrôles de vitesse des véhicules, péniches, hors-bords et scooters des mers sont quasi inexistantes. On peut déjà constater le batillage actuel, lors du passage de convois à vide par exemple. Le renforcement des berges prévu est seulement un palliatif.

Glossaire

- Batillage : remous et vagues provoqués par le vent ou le passage de bateaux. Dans ce second cas, le batillage résulte du tonnage et de la vitesse des bateaux et est accentué par le non-respect des limitations de vitesses, surtout pour les convois à vide.
- Rescindement : rectification et arasement des berges et coupure de méandres du lit mineur de la rivière.
- SMBO : Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise.
- VNF : Voies Navigables de France.



La section de l'Oise concernée par le projet traverse 22 communes du département de l'Oise et s'étend sur 42 km de long, depuis le Pont SNCF de Compiègne jusqu'à l'écluse de Creil. Le projet a été soumis à la concertation en 2012 et résulte d'une analyse croisant critères environnementaux et techniques, garantissant ainsi un tracé de moindre impact environnemental.

Inventaire 2024 des mares en forêt de L'Isle-Adam et Carnelle



Les années se suivent et ne se ressemblent pas, et c'est tant mieux puisque le retour d'une bonne pluviométrie a permis aux mares de reprendre vie !

Pour la troisième année consécutive, l'équipe d'IASEF, en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF), a réalisé l'inventaire des amphibiens dans 13 mares situées en forêt de L'Isle-Adam et Carnelle.

Une recharge des mares bienvenue

Au début de l'été 2023, nous étions tous inquiets pour la survie de la faune et flore des zones humides pour la plupart asséchées. Grâce à la forte pluviométrie de septembre 2023 au printemps suivant, en mars 2024 toutes les mares visitées avaient retrouvé le niveau d'eau attendu. Plus positif encore : la faune (tritons palmés, ponctués, crêtés, grenouilles brunes) a été observée à nouveau, se rapprochant de nos observations de 2022-2023. L'expertise de certains bénévoles a permis de compléter les données d'inventaire de la flore aquatiques et de confirmer la présence d'odonates. La « mauvaise » météo aidant grâce à une faible pression atmosphérique, les points d'eau étaient plus nombreux donc les mares furent moins visitées par les sangliers. Un bel exemple de la résilience de la biodiversité !

Des signes d'assèchement

En contrepartie, le climat plus doux a engendré un très fort développement de la végétation en général et plus particulièrement de la glycérie qui a, dans certains cas, fortement colonisé le milieu et, de facto, limité l'expression de plantes d'intérêt (notamment des renoncules). Malgré tout, en juillet certaines mares ont montré une forte baisse du niveau d'eau et, pour les moins profondes, un début d'assèchement en dépit de la bonne pluviométrie. Ce phénomène pourrait être la conséquence du développement de la végétation ou/et d'une rupture du fond argileux lors de la grande sécheresse ou des opérations de curage.



Evolution d'une mare en forêt de L'Isle-Adam entre mars 2022 (à gauche), novembre 2022 (au centre) et février 2024 (à droite). © IASEF

Perspectives

L'inventaire des 13 mares a suscité, comme toujours, un fort intérêt auprès des bénévoles et a permis de découvrir des mares riches en amphibiens, signe d'une bonne qualité de l'environnement. Cependant, la plupart des mares sont de petite taille et peu profondes. Elles subissent de plein fouet le changement climatique qui, dans un premier temps, favorise le développement de la végétation, et finalement le comblement des mares.

Une attention toute particulière doit être déployée pour maintenir les milieux humides riches en faune et flore : IASEF espère y apporter sa contribution.



Zoom sur le lierre

Le lierre commun (*Hedera helix*) est une liane arbustive. Sa floraison décalée à l'automne rappelle son lointain ancêtre d'origine tropical.

Phases de développement

Le lierre a 2 phases de développement.

La première, terrestre et appelée « juvénile », peut durer plusieurs années. Les feuilles sont à 5 lobes et le lierre se comporte comme une plante de sous-bois.

La deuxième, aérienne au port arbustif, est appelée « adulte ». Le lierre se fixe sur un support (arbre, poteau, mur, grillage, etc.). Ses feuilles sont de forme ovale. Seule la forme adulte produit des rameaux fleuris.

Une plante utile pour la faune

Les fleurs du lierre, de couleur jaune-vert, sont regroupées en ombelles hémisphériques. Elles apparaissent à la fin de l'été : riches en pollen et en nectar, plus de 200 espèces insectes les fréquentent. L'abeille solitaire la Collète du lierre (*Colletes hederæ*), comme son nom l'indique, s'est spécialisée dans la pollinisation de lierre. Son cycle de vie est synchronisé sur celui de la plante : l'adulte émerge au mois de septembre pour butiner les fleurs.

Les fruits sont des baies noires qui mûrissent à la fin de l'hiver : riches en lipides, ils permettent aux oiseaux hivernants de passer la saison rude et aux premiers migrateurs de retour de s'alimenter. Grives, merles, fauvettes, rougegorges et beaucoup d'autres espèces consomment ces fruits et rejettent les graines dans leurs fientes, participant ainsi à la dispersion du lierre. Le lierre sert également d'abri ou de lieu de nidification à de nombreux oiseaux et à de petits mammifères. C'est donc un élément essentiel de la biodiversité.



Collète du lierre en cours de butinage. © AJ. JOACHIM



Lierre commun en fructification. © A. LEVEILLE

Stop aux idées reçues

Contrairement aux idées reçues, le lierre n'est pas un « bourreau des arbres » ! Il n'est pas un parasite, l'arbre lui servant uniquement de tuteur mécanique. L'arbre s'adapte en renforçant sa structure pour assumer la surcharge de poids. Tout au plus, cette surcharge précipite la chute de l'arbre à la fin de sa vie.

Le lierre n'est pas non plus un « démantelateur de murs ». Le lierre s'accroche sur les murs avec ses crampons, ses feuilles protègent les vieilles pierres de l'érosion, des pluies et des écarts de température qui les fragilisent. De

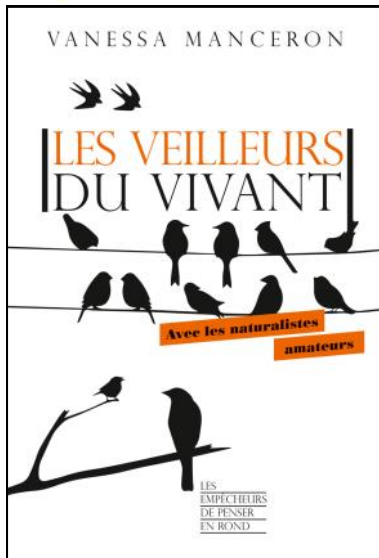
nombreux châteaux-forts sont arrivés jusqu'à nous grâce à la protection du lierre. Il peut s'insinuer dans les fentes, mais la plupart du temps sa carapace ligneuse consolide les pierres entre elles. C'est un très bon isolant qui participe au captage du carbone.

En sortent plus d'avantages que d'inconvénients à conserver un lierre chez soi...



Les veilleurs du vivant

Avec les naturalistes amateurs



Madame Vanessa Manceron, anthropologue, livre une longue analyse bienveillante et très riche sur la science participative des naturalistes anglais. Ils sont nombreux à inventorier et répertorier les moindres recoins de la nature, hobby très répandu en Angleterre.

Un extrait (p.260) :

« L'attention passionnée à des choses aussi ténues que le chant des criquets ou la manière dont les attrape-mouches éventent leur petit en été en battant des ailes. Tous les êtres les plus infimes soient-ils, les plus insignifiants, les plus méprisés, méritent d'être observés avec attention, décrits en détail, admirés et respectés. Se délecter de la diversité du monde pour ce qu'elle est, sans parti pris en faveur de l'espèce humaine. »

Bonne promenade en compagnie de Madame Manceron.

Sources :

Les veilleurs du vivant - Avec les naturalistes amateurs. Vanessa Manceron, Éditions Empêcheurs de penser en rond, 2022, 277 p. 21€.

Nos actions depuis le dernier bulletin

Août 2024

- Nuit de la chauve-souris (Presles).

Septembre 2024

- Forums associatifs (L'Isle-Adam, Presles) ;
- 20 ans du Parc Régional Oise-Pays de France (Parc de la Chapelle en Serval) ;
- Festival « Ville et campagne » (Saint-Leu-la-Forêt).



Plantation d'arbustes à la Rosière (L'Isle-Adam). © IASEF

Novembre 2024

- Plantations d'arbustes (L'Isle-Adam).

Octobre 2024

- Fête de la Nature (Soisy-sous-Montmorency) ;
- Fête de la campagne (Mériel).



Fête de la campagne (Mériel). © IASEF

Bulletin N°46

Dépôt légal à parution, N° ISSN 2115-4333, Reprographie : Stip.

Directrice de la publication : Catherine Allieux.

Rédaction : les membres du CA de IASEF, édité par IASEF.

Initiatives et Actions pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts

8 rue Mellet - 95290 L'Isle-Adam - 07.71.17.73.91

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.iasef.fr